

PROCÈS-VERBAL DE LA 57^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL, TENUE LE JEUDI 23 JUILLET 2009, À 15 HEURES, À LA SALLE 1.56, DE L'HÔPITAL DE LA CITÉ DE LA SANTÉ ET PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS :	M ^{me} Marjolaine Aubé D ^r Michel Breton M ^{me} Nadia Chacour (conférence téléphonique) D ^r Richard Essiambre M ^{me} Kathleen Gagnon M ^{me} Chantal Guévremont M. Gaston Joly M ^{me} Jacinthe Lavoie M. Robert Lupien M ^{me} Nicole Marcelais M. Raymond Monette (conférence téléphonique) M. Gilles Pharand M ^{me} Sylvie Picard
SE SONT EXCUSÉS :	M. Stéphane Bédard M. Sylvain Lefebvre D ^r Bernard Millette, représentant de l'Université de Montréal M. Paul Paré
SONT INVITÉS :	M. Daniel Corbeil, directeur général adjoint clinique, CSSS de Laval M. Martin Lavertu, directeur des services techniques, CSSS de Laval M ^e Stéphane Lépine, avocat, Thibault Avocats M ^{me} Rose-Ann Levert, chef du service des approvisionnements, CSSS de Laval
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE :	M. Gaston Joly
SECRÉTAIRE :	M. Luc Lepage
RÉDACTRICE :	M ^{me} Marie Bowen

A.-B. Constatation du quorum ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, le président, M. Gaston Joly, déclare l'assemblée ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Gilles Pharand, appuyée par M^{me} Nicole Marcelais, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

A - Constatation du quorum

B - Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Contrat de construction du Centre intégré de cancérologie de Laval
3. Projet de mise aux normes de l'entrée électrique et de la distribution électrique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
4. Rehaussement du système de pneumatique au bloc B à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
5. Levée de l'assemblée

2. Contrat de construction du Centre intégré de cancérologie de Laval

M. Luc Lepage fait un rappel de la situation dans ce dossier, particulièrement au cours des derniers mois.

Les membres prennent connaissance de la correspondance déposée et discutent avec M^{me} Rose-Ann Levert, M^e Stéphane Lépine et M. Martin Lavertu qui complètent l'information demandée.

Le conseil d'administration se voit dans l'obligation de rejeter la soumission de Verreault Inc. déposée en date du 6 juillet 2009 dans le cadre de l'appel d'offres du Centre intégré de cancérologie de Laval, pour non admissibilité en regard à l'apparence de conflit d'intérêts qui existe entre Verreault Inc. et la firme d'ingénieurs conseils Dessau Inc. En effet, cette situation met en doute le principe d'égalité entre les soumissionnaires, ce qui oblige le conseil d'administration à prendre cette décision.

Résolution 09-07-078**Contrat de construction du Centre intégré de cancérologie de Laval**

ATTENDU que le projet de construction d'un Centre intégré de cancérologie à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé a fait l'objet d'une autorisation ministérielle CT N° 206796 daté du 5 août 2008 pour un montant n'excédant pas la somme de 37 409 000 \$;

ATTENDU l'appel d'offres N° CSSSL-1204-2009;

ATTENDU qu'il existe une apparence d'un conflit d'intérêts entre un des soumissionnaires, Verreault Inc. et la firme d'ingénieurs conseils ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres, Dessau Inc. ;

ATTENDU que le comité de sélection de cet appel d'offres, après étude, analyse et obtention d'un avis juridique sur la situation, a pris la décision de déclarer non admissible la soumission de Verreault Inc. en raison de cette apparence de conflit d'intérêts ;

ATTENDU que le comité de sélection a demandé au directeur général, Luc Lepage, de confirmer et de ratifier cette décision ;

ATTENDU que le directeur général, Luc Lepage, a confirmé et ratifié cette décision, mais sous réserve de le faire ratifier par le conseil d'administration ;

Après étude et discussions :

Sur proposition de M^{me} Nadia Chacour, appuyée par D^r Richard Essiambre, il est résolu à l'unanimité :

- ❖ De confirmer et de ratifier la décision du comité de sélection de cet appel d'offres et de confirmer et de ratifier la décision du directeur général, Luc Lepage, de déclarer la soumission de Verreault Inc. non admissible en raison de cette apparence de conflit d'intérêts ;
- ❖ d'autoriser le directeur général, Luc Lepage, à signer un contrat avec Magil Construction Corporation pour un montant de 20 985 000 \$ excluant les taxes.

M. Joly remercie M^{me} Levert et M^e Lépine de leur collaboration. Il adresse également ses remerciements à MM. Lavertu et Lepage pour leur implication dans ce dossier.

3. Projet de mise aux normes de l'entrée électrique et de la distribution électrique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé**Résolution 09-07-079**

Mise aux normes de l'entrée électrique et de la distribution électrique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé

ATTENDU que le projet de mise aux normes de l'entrée électrique et de distribution électrique à l'hôpital de la Cité-de-la-Santé est nécessaire dans le cadre du projet de construction du centre intégré de cancérologie de Laval;

ATTENDU que les coûts reliés à la mise aux normes de l'entrée électrique et de la distribution électrique à l'hôpital de la Cité-de-la-Santé font partie de l'enveloppe budgétaire du maintien des actifs;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de vérification à sa réunion du 17 juillet 2009 :

Après étude et discussions :

Sur proposition de M^{me} Sylvie Picard, appuyée par M. Robert Lupien, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général ou son substitut le directeur général adjoint clinique à signer un contrat avec la firme J.L. LeSaux Ltée pour un montant de 1 494 010,70 \$ (excluant les taxes).

4. Rehaussement du système de transport de pneumatique au bloc B à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé**Résolution 09-07-080**

Rehaussement du système de transport de pneumatique au bloc B à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé

ATTENDU que le projet de rehaussement du système de pneumatique au bloc B à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé a été budgété lors du plan de conservation et de fonctionnalité immobilières pour 2007-2008 pour un montant total de 575 000 \$;

ATTENDU l'appel d'offres N^o CSSSL-1247-2009

ATTENDU la recommandation unanime du comité de vérification à sa réunion du 17 juillet 2009 :

Sur proposition de M. Gilles Pharand, appuyée par D^r Michel Breton, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général ou son substitut le directeur général adjoint clinique à signer un contrat avec la firme « Les systèmes de tubes pneumatiques Adanac Ltée » pour un montant de 527 700 \$ excluant les taxes.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Chantal Guévremont, appuyée par M^{me} Sylvie Picard, il est unanimement résolu de lever la séance à 16 h 25.

M. Gaston Joly remercie les membres du Conseil d'administration de leur précieuse collaboration.

Gaston Joly
Président

Luc Lepage
Secrétaire